

Carswell CiteLink*Canada* Software License Agreement

This CiteLink*Canada* Licence Agreement, current as of June 1, 2007, supersedes all previous CiteLink*Canada* Licence Agreements.

La présente convention de licence CiteLink*Canada*, à jour au 1er juin 2007, a préséance sur toutes les conventions de licence CiteLink*Canada* précédentes.

Licensor:

Carswell division of Thomson Canada Limited
One Corporate Plaza
2075 Kennedy Road
Toronto, Ontario

This Licence Agreement is entered into between the "Subscriber" and Carswell regarding CiteLink*Canada*. "Subscriber" includes: i) any person who/which has entered into a Subscriber agreement with Carswell for the Westlaw*e*CARSWELL online services and ii) any person who/which accesses and/or uses the Westlaw*e*CARSWELL online services or the data or other contents thereof.

1 Basis of Software Licence.

- a) This License Agreement sets out additional terms and conditions under which authorized users and/or subscribers to Carswell's Westlaw*e*CARSWELL online services may use the Carswell-provided CiteLink*Canada* Software ("the Software") supplied to the Subscriber in addition to the main Features and Data made available on Westlaw*e*CARSWELL, and ii) any accompanying documentation ("Documentation"). By using or allowing use of the Software and/or Documentation and/or taking such other action as may constitute acceptance, Subscriber agrees to be bound by the terms of this Software License Agreement. The Software Licence granted in this Software Licence Agreement is subject to and includes all of the terms and conditions of the licence agreement governing use of Westlaw*e*CARSWELL online services posted online from time to time at www.westlawecarswell.com, except as specifically changed herein. If at any point Subscriber wishes to cease using the Software, then Subscriber must immediately return any tangible copies of the Software in Subscriber's possession or control to Carswell and/or erase any services, functions and software programs associated with the Software and copied onto any computer and/or device controlled by the Subscriber.
- b) The Software is distributed by Carswell for use in connection with Carswell's CiteLink*Canada* service, which is provided in conjunction with Carswell's Westlaw*e*CARSWELL online services and/or any other Carswell-approved service ("Other Carswell Service") and to allow Subscriber to access compatible data, and is protected by copyright. Subscriber acknowledges and understands that this Software License Agreement does not grant Subscriber any right of access to Other Carswell services or to compatible data. All access to and use of Other Carswell services by means of the Software, including any charges for such access and use, will be governed by the terms of the applicable Carswell license agreement ("Other Carswell License Agreement").

2 Software License Grant.

- a) Carswell grants Subscriber a non-exclusive, non-transferable, limited license to use the Software, only at Subscriber's licensed Site.
- b) The License permits Subscriber to make only that number of copies of the Software necessary for use at Subscriber's licensed Site as agreed in writing by Carswell. A "Site" means all personal computers, servers or minicomputers (including networked systems) with the same operating system platform at a single location or at different locations which are connected by a single networked system (i.e., any combination of two or more terminals that are electronically linked and capable of sharing the use of a single software product). In addition, Subscriber's personnel who work at or are assigned to the licensed Site may use the Software on personal computers located off-site. Each copy made by Subscriber must include the copyright/proprietary rights notice(s) embedded in and affixed to the Software. All other copying is prohibited.

- 3 Term and Termination. This Agreement and Subscriber's subscription to the Software may be terminated (i) by Subscriber by giving Carswell written notice of termination, (ii) by Carswell, at its option upon notice to Subscriber if Subscriber commits a material breach of this Software License Agreement, or (iii) upon termination of any Other Carswell License Agreement. This Software License Agreement shall also terminate immediately upon Subscriber's receipt of a new version of the Software. Upon any termination of this Software License Agreement, Subscriber must cease all use of the Software, destroy all copies then in its possession or control and take such other actions as Carswell may reasonably request to ensure that no copies of the Software remain in its possession or control.
- 4 Effect of Agreement. This Software License Agreement together with any applicable Other Carswell License Agreement embodies the entire understanding between the parties with respect to, and supersedes any prior understanding or agreement, oral or written, relating to, the Software.

Convention de licence de logiciel CiteLink*Canada* de Carswell

Concédant :

La division Carswell de Thomson Canada Limited
One Corporate Plaza
2075 Kennedy Road
Toronto (Ontario)

La présente convention de licence intervient entre « l'Abonné » et Carswell relativement à CiteLink*Canada*. Le terme « Abonné » inclut : i) toute personne ayant conclu une convention d'abonné avec Carswell concernant les services en ligne de WestlaweCARSWELL et ii) toute personne ayant accès et (ou) utilisant les services en ligne de WestlaweCARSWELL ou les données ou d'autres éléments contenus dans ceux-ci.

1 Règle de la licence de logiciel

- a) La présente convention de licence énonce des conditions supplémentaires en vertu desquelles les utilisateurs et (ou) les abonnés autorisés des services en ligne de WestlaweCARSWELL de Carswell peuvent utiliser : i) le logiciel CiteLink*Canada* fourni par Carswell (le « Logiciel ») à l'Abonné en sus des caractéristiques et des données principales disponibles dans WestlaweCARSWELL et ii) toute documentation s'y rattachant (la « Documentation »). En utilisant le Logiciel et (ou) la Documentation, ou en permettant leur utilisation, et (ou) en prenant toute autre mesure pouvant constituer une telle permission, l'Abonné consent à être lié par les conditions de la présente convention de licence de logiciel. La licence de logiciel octroyée dans la présente convention de licence de logiciel est sujette à toutes les conditions de la convention de licence régissant l'utilisation des services en ligne de WestlaweCARSWELL affichée en ligne de temps à autre à l'adresse www.WestlaweCARSWELL.com, et elle inclut toutes ces conditions, excepté comme spécifiquement indiqué aux présentes. Si, à n'importe quel moment, l'Abonné désire cesser d'utiliser le Logiciel, l'Abonné doit immédiatement retourner à Carswell toute copie matérielle du Logiciel qu'il a en sa possession ou sous son contrôle et (ou) supprimer tout service, toute fonction et tout programme de logiciel lié au Logiciel et copié dans tout ordinateur et (ou) appareil contrôlé par l'Abonné.
- b) Le Logiciel est distribué par Carswell pour utilisation en lien avec le service CiteLink*Canada* de Carswell, fourni conjointement avec les services en ligne de WestlaweCARSWELL de Carswell et (ou) tout autre service approuvé par Carswell (un « Autre service de Carswell ») et afin de permettre à l'Abonné d'accéder à des données compatibles, et il est protégé par le droit d'auteur. L'Abonné reconnaît et comprend que la présente convention de licence de logiciel ne lui octroie aucun droit d'accès à un Autre service de Carswell ou à des données compatibles. Tout accès à un

Autre service de Carswell ou son utilisation au moyen du Logiciel et tous frais pour un tel accès et une telle utilisation seront régis par les conditions de la convention de licence de Carswell applicable (l'« Autre convention de licence de Carswell »).

2 Octroi de la licence de logiciel

- a) Carswell accorde à l'Abonné une licence non exclusive, incessible et restreinte aux fins d'utilisation du Logiciel, uniquement sur le site sous licence de l'Abonné.
- b) La licence confère à l'Abonné le droit de faire uniquement le nombre de copies du Logiciel nécessaires pour utilisation sur le site sous licence de l'Abonné tel que convenu par écrit par Carswell. Un « site » signifie tous les ordinateurs personnels, serveurs ou mini-ordinateurs (notamment les systèmes réseaux), avec la même plateforme de système d'exploitation, situés à un seul endroit ou à différents endroits liés par un seul système réseau (c.-à-d., toute combinaison de deux ou plusieurs terminaux, reliés électroniquement et capable de partager l'utilisation d'un seul produit logiciel). De plus, le personnel de l'Abonné qui travaille sur les lieux du site sous licence de l'Abonné ou qui y est assigné peut utiliser le Logiciel sur des ordinateurs personnels qui se trouvent en dehors de ces lieux. Chaque copie effectuée par l'Abonné doit inclure les avis de droits d'auteurs ou de droits patrimoniaux, intégrés au Logiciel et y étant apposés. Toute autre copie est interdite.

3 Durée et résiliation. La présente convention et l'abonnement de l'Abonné au Logiciel peuvent être résiliés (i) par l'Abonné, en donnant à Carswell un avis écrit de résiliation, (ii) par Carswell, à son choix, en donnant un avis à cet effet à l'Abonné si l'Abonné contrevient de façon substantielle à la présente convention de licence de logiciel, ou (iii) à la suite de la résiliation de toute Autre convention de licence de Carswell. La présente convention de licence de logiciel sera aussi résiliée immédiatement à la suite de la réception par l'Abonné d'une nouvelle version du Logiciel. Dès toute résiliation de la présente convention de licence de logiciel, l'Abonné doit cesser toute utilisation du Logiciel, détruire toute copie qu'il a alors en sa possession ou sous son contrôle et prendre toute autre mesure que Carswell pourrait raisonnablement demander pour s'assurer qu'aucune copie du Logiciel ne demeure en la possession ou sous le contrôle de l'Abonné.

4 Effet de la présente convention. La présente convention de licence de logiciel ainsi que toute Autre convention de licence de Carswell applicable contient l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties aux présentes relativement au Logiciel et a préséance sur toutes autres ententes ou conventions antérieures, tant orales qu'écrites, se rapportant au Logiciel.

Licence Agreement for WestlaweCARSWELL

This Licence Agreement is entered into between "The Subscriber" and Carswell regarding WestlaweCARSWELL. "Subscriber" includes: i) any person who/which has entered into a Subscriber agreement with Carswell, and ii) any person who/which accesses and/or uses the Features and/or Data.

1. Licence

1.1 Carswell grants the Subscriber a non-exclusive, non-transferable, limited licence to access Carswell's WestlaweCARSWELL. WestlaweCARSWELL (including all contents of: i) expert, lawyer, and mediator/arbitrator directories, ("Directories"), ii) court documents, and iii) quantum databases) consists of various Carswell-owned and third party databases, services, functions, software programs and remotely-accessed gateways (collectively "Features"). The Subscriber is licenced to use content and data made available through the Features ("Data"). The Features are made available to users by Carswell for the sole purpose of enabling users to gain access to and manipulate the Data and to conduct research. Features may change from time to time and access to certain Data may be restricted. The Subscriber is licenced to use the Features and Data made available on WestlaweCARSWELL solely in the regular course of legal and other research, related work and study.

2. Intellectual Property and Licence for Use of Materials

2.1 The Subscriber acknowledges that all intellectual property, including all copyright, trademarks, patents or rights to trade secrets in the Features and Data belongs to Carswell or its suppliers or licensors, as the case may be, and that Subscriber's rights do not extend beyond the limited licence expressly granted herein. Subject to Section 3, the Subscriber is permitted to:

- use the Features and browse and search the Data;
- download and temporarily store insubstantial portions of the Data ("**Downloaded Data**") to a storage device within the Subscriber's exclusive control, solely:
 - to display internally such Downloaded Data; and
 - to quote and excerpt from such Downloaded Data (the parts of which are commentary, references and caselaw being appropriately cited and credited) by electronic cutting and pasting or other means in memoranda, facta, client communications and similar work product created by the Subscriber in the regular course of its research and work;
- print and make photocopies of insubstantial portions of the Data which result from browsing or searching for Subscriber's own use and to quote and excerpt from such Downloaded Data (the parts of which are commentary references and caselaw being appropriately cited and credited) in print memoranda, facta, client communications and similar work product created by the Subscriber in the regular course of its research and work;
- copy only insubstantial portions of the Data which are comprised of legislation or judicial or quasi-judicial decisions or parts of court documents which result from browsing or searching to give to a judge or other presiding officer or to a court registry or other parties, in making filings or submissions and filing court documents and other official documents on

behalf of a specific represented party, in judicial or quasi-judicial or parliamentary proceedings.

2.2 Certain Data and Features are or may in future be governed by Terms and Conditions that are different from those set forth in this Agreement ("**Additional Terms**"). The Subscriber will be given an opportunity to review Additional Terms by receiving notice of such Additional Terms from Carswell, which shall be deemed to have been given by Carswell upon posting online on WestlaweCARSWELL website, or may be given by Carswell as set out in Section 11. Additional Terms may be created or modified by Carswell, upon Carswell giving the Subscriber notice of such new or modified Additional Terms. By using such aforesaid Data and Features governed by Additional Terms, the Subscriber agrees to and will be obligated to comply with all such Additional Terms as part of the Terms and Conditions in this Agreement.

3. Activities Excluded from Licence

The Subscriber shall not, without the written permission of Carswell:

- copy all or part of the Features and/or Data, save and except insubstantial portions, onto a memory storage facility of any computer, and keep on such storage facility, provided that insubstantial portions may be downloaded and temporarily stored in a computer only for so long as the initial project of the Subscriber requiring it is continuing. Such temporary storage facility must consist preponderantly of Subscriber's work product;
- use all or any part of the Features and/or Data in a Document Delivery Service, commercial time sharing, rental network, computer service, research service, service bureau business or interactive cable television arrangement; a "**Document Delivery Service**" herein means the service, whether or not established or conducted for profit, of making a copy of a work and supplying the copy to any individual or entity;
- publish, sell, lease, rent, licence, sub-licence, transfer, market, distribute, redistribute or otherwise part with all or part of the Features and/or Data in any manner or in any form;
- copy, modify, alter, disassemble, de-compile, translate or convert into human readable form, or reverse engineer, all or any part of the Features and/or Data;
- use all or part of the Features and/or Data to develop any derivative works other than court documents and other official documents on behalf of a specific represented party, any functionally compatible or competitive software, or a directory or database prepared for commercial sale.

4. Termination

4.1 Carswell may immediately terminate this Agreement by revoking all passwords if the Subscriber breaches or permits any breach of any provision of this Agreement. The Subscriber may terminate this Agreement immediately upon giving written notice to Carswell within 30 days of being deemed to have received notice from Carswell of Additional Terms under Section 2.2.

4.2 Upon termination of this Agreement:

- the provisions of Sections 5 and 6 will continue to apply between Carswell and the Subscriber following the termination;
- all Subscriber's rights hereunder shall immediately cease; and
- the Subscriber shall erase any Downloaded Data and/or Features, or portions thereof, improperly copied onto any computer controlled by the Subscriber.

5. LIMITED WARRANTIES AND LIMITATION OF LIABILITY

5.1 THOMSON CARSWELL DISCLAIMS ANY REPRESENTATIONS, WARRANTIES OR CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING THOSE OF PERFORMANCE OR MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE WITH RESPECT TO THE FEATURES AND DATA. THOMSON CARSWELL PROVIDES THE FEATURES, FORMS AND DATA "AS IS", AND DOES NOT WARRANT THAT THE FUNCTIONS OR THAT THE OPERATION OR CONTENT WILL BE:

- UNINTERRUPTED, OR
- FREE FROM LIBELOUS CONTENT OR CONTENT WHICH IS AN INVASION OF PRIVACY, OR
- IDENTICAL TO THE ORIGINAL SOURCE FROM WHICH THE DATA OR FEATURES WERE OBTAINED, OR
- ACCURATE, OR
- COMPLETE, OR
- CURRENT, OR
- FREE FROM ANY SOFTWARE VIRUS OR OTHER HARMFUL COMPONENT.

5.2 THOMSON CARSWELL SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY LOSS OR INJURY ARISING OUT OF OR CAUSED, IN WHOLE OR IN PART, BY THOMSON CARSWELL'S NEGLIGENT ACTS OR OMISSIONS IN PROCURING, COMPILING, COLLECTING, INTERPRETING, REPORTING, COMMUNICATING, OR DELIVERING THE DATA.

5.3 THOMSON CARSWELL SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR SPECIAL DAMAGES OF THE SUBSCRIBER OR OF ANY THIRD PARTY CLAIMED AGAINST THE SUBSCRIBER, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, DAMAGES FOR LOSS OF PROFITS OR REVENUE OR FAILURE TO REALIZE EXPECTED SAVINGS, HOWEVER DERIVED.

5.4 NOTWITHSTANDING ANYTHING TO THE CONTRARY IN THIS AGREEMENT OR ANY STATUTE OR RULE OF LAW TO THE CONTRARY, SUBJECT TO SECTION 5.3, CARSWELL'S CUMULATIVE LIABILITY FOR ALL CLAIMS ARISING OUT OF OR IN CONNECTION WITH THIS AGREEMENT AND ANY SCHEDULES ATTACHED HERETO, WHETHER DIRECTLY OR INDIRECTLY, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, FROM OR IN CONNECTION WITH THE LICENCE, USE OR IMPROPER FUNCTIONING OF THE FEATURES AND/OR DATA SHALL NOT EXCEED ALL FEES PAID TO CARSWELL BY THE SUBSCRIBER FOR ACCESS

TO WESTLAW CARSWELL PURSUANT TO THIS AGREEMENT. THE EXPRESSION "CARSWELL" IN THIS SECTION SHALL BE DEEMED TO INCLUDE ANY LICENSORS OR THIRD-PARTY SUPPLIERS TO CARSWELL OF DATA, AND ALL GATEWAY PROVIDERS OF DATA THROUGH CARSWELL TO THE SUBSCRIBER.

5.5 IN NO EVENT SHALL THOMSON CARSWELL, ITS AFFILIATES AND/OR CONTRIBUTORS BE LIABLE TO SUBSCRIBER FOR ANY CLAIM(S) RELATING IN ANY WAY TO SUBSCRIBER'S INABILITY OR FAILURE TO PERFORM LEGAL OR OTHER RESEARCH OR RELATED WORK OR TO PERFORM SUCH LEGAL, TAX OR OTHER RESEARCH OR WORK PROPERLY OR COMPLETELY EVEN IF ASSISTED BY THOMSON CARSWELL, ITS AFFILIATES OR CONTRIBUTORS, OR ANY DECISION MADE OR ACTION TAKEN BY SUBSCRIBER IN RELIANCE UPON DATA OR FEATURES.

5.6 SUBSCRIBER ACKNOWLEDGES THAT PROVISION OF DATA AND FEATURES ENTAILS THE LIKELIHOOD OF SOME HUMAN AND MACHINE ERRORS, DELAYS, INTERRUPTIONS AND LOSSES, INCLUDING THE INADVERTENT LOSS OF DATA OR DAMAGE TO MEDIA.

5.7 THE FEATURES AND DATA WERE NOT NECESSARILY PREPARED BY A PERSON LICENSED TO PRACTICE LAW IN A PARTICULAR JURISDICTION. CARSWELL IS NOT ENGAGED IN RENDERING LEGAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVICE, AND WESTLAW CARSWELL IS NOT A SUBSTITUTE FOR THE ADVICE OF LEGAL COUNSEL. IF SUBSCRIBER REQUIRES LEGAL OR OTHER EXPERT ADVICE, SUBSCRIBER SHOULD SEEK THE SERVICES OF COMPETENT LEGAL COUNSEL OR OTHER PROFESSIONAL.

5.8 CARSWELL DOES NOT RATIFY, ENDORSE, WARRANT, CONFIRM OR REPRESENT THE EXPERTISE OR COMPETENCE OF ANY OF THE INDIVIDUALS OR ORGANIZATIONS LISTED IN ANY DIRECTORIES.

6. Password

If the Subscriber's password is lost or stolen, the Subscriber will immediately notify Thomson Carswell by telephone and confirm such notice in writing. Upon receipt of notice, Thomson Carswell shall make every effort to cancel the password as soon as is possible under the circumstances. The Subscriber shall be responsible for all charges incurred prior to its cancellation by Thomson Carswell. Thomson Carswell reserves the right to change passwords at any time, subject to notice being given to the Subscriber.

7. Release of Information

7.1 For Subscribers through Academic Institutions

The Subscriber hereby authorizes the release to Carswell of information pertinent to this licence including Subscriber name, address, email address, status as student, faculty member or librarian, course of study and expected year of graduation.

This authorization includes any permission required under any applicable information or privacy legislation anywhere in Canada. Carswell undertakes to use the information collected under this clause only for purposes directly related to this licence.

7.2 For All Other Subscribers

The Subscriber hereby authorizes and warrants to Carswell that it has the authority to authorize the release to Carswell of Subscriber and user information pertinent to this licence, including:

- i) Subscriber name, address and email address, and
- ii) individual names, email addresses and legal practice areas of all users of Features and/or Data under this licence.

This authorization includes any permission required under any applicable information or privacy legislation anywhere in Canada. Carswell undertakes to use the information collected under this clause only for purposes directly related to this licence.

8. Governing Law

This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Province of Ontario and the laws of Canada applicable therein.

9. Effect of Agreement

This Agreement (which includes all current and future Schedules and Additional Terms) embodies the entire understanding between the parties with respect to the subject matter of this Agreement and supersedes any and all prior understandings and agreements, oral or written, relating to the subject matter. With effect after the expiry of the notice to the Subscriber, Carswell may amend the Terms and Conditions of this Agreement by giving at least 30 days' prior notice of the Additional Terms to the Subscriber in writing or online, subject to the Subscriber's termination rights under Section 4. Any other amendment must be in writing and signed by both Carswell and the Subscriber. Should any portion of this Agreement be held to be void, invalid, unenforceable or illegal by a court, the validity and enforceability of the other provisions will not be affected thereby. Failure of either party to enforce any provision of this Agreement will not constitute or be construed as a waiver of such provision or of the right to enforce such provision. The headings and captions in this Agreement are inserted for convenience only and do not constitute a part of this Agreement.

10. Force Majeure

Carswell's performance under this Agreement is subject to interruption and delay due to causes beyond its reasonable control, such as acts of God, acts of any government or governmental authority, war or other hostility, terrorism, civil disorder, the elements, fire, explosion, power failure, equipment failure, industrial or labour dispute, inability to obtain necessary supplies, inability of any computer system or software to properly calculate dates.

11. Notices

Except as otherwise provided herein, all notices must be in writing (including email):

- to Carswell at One Corporate Plaza (Attn: Customer Relations), 2075 Kennedy Road, Toronto, Ontario, M1T 3V4 or customerrelations@carswell.com, and
- to the Subscriber at the most recent address in Carswell's records, or online.

Notice shall be deemed delivered three business days after posting in the Canadian postal system, or one business day after posting online by Carswell or Carswell's licensor, or sending by either party by email or by courier.

12. Arbitration

12.1 Any claim, dispute or controversy (whether in contract or tort, pursuant to statute or regulation, or otherwise, and whether pre-existing, present or future) arising out of or relating to:

- a) this Agreement;
- b) the Features or Data;
- c) oral or written statements, advertisements or promotions relating to this Agreement or to the Features or Data; or
- d) the relationships which result from this Agreement (including relationships with third parties who are not signatories to this Agreement) (collectively the "Claim");

will be referred to and determined by arbitration (to the exclusion of the courts). Subscriber agrees to waive any right Subscriber may have to commence or participate in any class action against Carswell related to any Claim and, where applicable, Subscriber also agrees to opt out of any class proceedings against Carswell.

12.2 If Subscriber has a Claim, Subscriber should give written notice to arbitrate to Carswell at the address specified in Section 11. If Carswell has a claim Carswell will give Subscriber notice to arbitrate at Subscriber's address as required by Section 11. Arbitration of Claims will be conducted in such forum and pursuant to such rules as Subscriber and Carswell agree upon, and failing agreement will be conducted by one arbitrator pursuant to the laws and rules relating to commercial arbitration in the Province of Ontario that are in effect on the date of the notice to arbitrate.

13. Language

At the request of the parties, the official language of this Agreement and all communications and documents relating hereto is the English language, and the English-language version shall govern all interpretation of the Agreement. À la demande des parties, la langue officielle de la présente convention ainsi que toutes communications et tous documents s'y rapportant est la langue anglaise, et la version anglaise est celle qui régit toute interprétation de la présente convention.

Convention de licence pour WestlaweCARSWELL.

Cette convention de licence intervient entre « l'Abonné » et Carswell concernant WestlaweCARSWELL. Le terme « **Abonné** » inclut : i) toute personne ayant conclu une convention d'abonné avec Carswell et ii) toute personne ayant accès (et/ou) utilisant les Fonctionnalités et (ou) les Données.

1. Licence

1.1 Thomson Carswell accorde à l'Abonné une licence non exclusive, incespible et restreinte qui lui confère le droit d'accéder aux services en ligne de Thomson Carswell. Les services en ligne de Thomson Carswell sont constitués de différents services, bases de données, fonctions, logiciels et passerelles d'accès dont Thomson Carswell ou des tiers sont propriétaires (collectivement appelés les « Fonctionnalités »). La présente licence confère à l'Abonné le droit d'utiliser les données qui sont accessibles à l'aide des Fonctionnalités (les « Données »). Thomson Carswell donne aux utilisateurs le droit d'accéder aux Fonctionnalités aux seules fins de leur permettre de consulter les Données, de les manipuler et d'effectuer des recherches. Les Fonctionnalités sont sujettes à changement et l'accès à certaines Données pourra être limité à tout moment. La présente licence confère à l'Abonné le droit limité d'utiliser les Fonctionnalités et les Données des services en ligne de Thomson Carswell dans le cours normal de ses activités de recherche juridique et de ses autres activités de recherche reliées à son travail ou à ses études.

2. Propriété intellectuelle et licence d'utilisation de la documentation

2.1 L'Abonné reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle, notamment les droits d'auteur, marques de commerce, brevets et droits relatifs aux secrets industriels dans les Fonctionnalités et les Données appartiennent à Thomson Carswell, ses fournisseurs ou ses concédants de licence, suivant le cas, et que ses droits sont strictement limités à ceux qui lui sont expressément conférés aux termes de la présente licence restreinte. Sous réserve de l'article 3, l'abonné a :

- le droit de se servir des Fonctionnalités, de naviguer dans les Données et d'y faire des recherches;
- le droit de télécharger et de conserver pour un temps limité, de petites quantités de Données (les « **Données téléchargées** ») sur un dispositif de stockage sous le contrôle exclusif de l'Abonné, et ce, à seule fin de lui permettre :
 - d'afficher les Données téléchargées sur son ordinateur; et
 - de citer des passages extraits des Données téléchargées (à condition de le faire avec exactitude et de mentionner la source) au moyen de la technique copier-coller ou par tout autre moyen électronique dans ses mémoires, factums, communications écrites avec ses clients ou dans toute autre documentation similaire élaborée par lui dans le cours ordinaire de sa recherche et de son travail;
- le droit d'imprimer et de photocopier de petites quantités de Données auxquelles il a accédé dans le cadre de sa navigation ou d'une recherche effectuée pour son usage personnel et de citer des passages extraits des Données téléchargées (à condition de le faire avec exactitude et de mentionner la source) dans ses mémoires, factums, communications écrites avec ses clients ou dans toute autre documentation similaire élaborée par lui dans le cours ordinaire de sa recherche et de son travail;
- le droit de copier de petites quantités de Données qui consistent en des décisions judiciaires ou quasi-judiciaires auxquelles il a accédé dans le cadre de sa navigation ou d'une recherche pour les fins de la documentation qu'il entend remettre à un juge ou autre officier président un tribunal, ou aux autres parties dans le cadre de ses représentations dans des débats judiciaires, quasi-judiciaires ou parlementaires.

2.2 Certaines Données et Fonctionnalités sont assujetties ou pourront, à l'avenir, devenir assujetties à des conditions différentes de celles qui sont stipulées dans la présente Convention (les « **Conditions supplémentaires** »). Thomson Carswell devra donner à l'Abonné l'occasion de prendre connaissance des Conditions supplémentaires en lui donnant un avis de celles-ci. Pour les fins du présent paragraphe, l'affichage des Conditions supplémentaires dans le site des SERVICES EN LIGNE DE THOMSON CARSWELL sera réputé constituer un avis donné à l'Abonné. Thomson Carswell pourra en outre donner avis des Conditions supplémentaires conformément à ce qui est prévu à l'article 11. Thomson Carswell pourra, à tout moment, ajouter des Conditions

supplémentaires ou les modifier, à condition d'en aviser l'Abonné. En continuant d'utiliser les Données et les Fonctionnalités visées par les Conditions supplémentaires, l'Abonné manifeste son acceptation de chacune des Conditions supplémentaires et est tenu de s'y conformer au même titre que celles qui sont stipulées dans la présente convention.

3. Activités exclues de la licence

- L'Abonné ne peut, à moins d'une autorisation écrite de Thomson Carswell :
- copier tout ou partie des Fonctionnalités ou des Données sur le dispositif de mémoire d'un ordinateur et les conserver sur ce dispositif, exception faite de petites quantités de Données que l'Abonné est autorisé à télécharger et à conserver temporairement sur un dispositif temporaire de stockage d'un ordinateur pour une durée n'excédant pas la période au cours de laquelle le travail initial pour lequel il les a téléchargées et sauvegardées se poursuit. Pour les fins du présent article, un dispositif temporaire de stockage doit consister en un dispositif contenant principalement les documents créés par l'Abonné;
 - utiliser les Fonctionnalités ou les Données, en tout ou partie, dans le cadre d'un service de fourniture de documents, d'un service d'utilisation commerciale à temps partagé, d'un réseau de location, d'un service informatique, d'un service de recherche, d'une entreprise de service bureau (service bureau business) ou d'un service de télévision interactive par câble. Il est entendu que pour les fins du présent article, l'expression « **Service de fourniture de documents** » s'entend du service, qu'il soit ou non constitué ou administré pour réaliser des profits, qui consiste en la reproduction d'une œuvre et à sa remise à une personne physique ou à une entité quelles qu'elles soient;
 - publier, vendre, louer, donner à bail, concéder une licence ou une sous-licence, transférer, mettre en marché, distribuer ou redistribuer ou de façon générale, se départir de quelque façon et sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des Fonctionnalités ou des Données;
 - copier, modifier, altérer, désassembler, décompiler, traduire ou convertir en une forme lisible tout ou partie des Fonctionnalités ou des Données, ou procéder à leur rétro ingénierie;
 - utiliser tout ou partie des Fonctionnalités ou des Données pour développer un produit dérivé, un logiciel fonctionnellement compatible ou concurrentiel, un répertoire ou une base de données quels qu'ils soient, destinés à la vente sur une base commerciale.

4. Résiliation

- Si l'Abonné contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention ou permet ou autorise une telle contrevention, Thomson Carswell peut alors résilier la présente convention et annuler tous les mots de passe de l'Abonné, sans avoir à fournir de motifs. L'Abonné peut résilier la présente convention sans avoir à fournir de motifs, en donnant à Thomson Carswell un avis à cet effet dans un délai de 30 jours suivant la date de réception d'un avis de Conditions supplémentaires donné par Thomson Carswell ou, le cas échéant, suivant la date à laquelle il est réputé avoir reçu tel avis aux termes de l'article 2.2.
- Il est entendu qu'en cas de résiliation de la présente convention,
 - les dispositions des articles 5 et 6 continueront de s'appliquer entre Thomson Carswell et l'Abonné à la suite de la résiliation;
 - tous les droits de l'Abonné aux termes des présentes prendront aussitôt fin; et
 - l'Abonné devra aussitôt effacer la totalité des Données, des formulaires et des Fonctionnalités téléchargées dès lors conservées sans droit, sur tout ordinateur sous son contrôle.

5. LIMITATION DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITÉ

- THOMSON CARSWELL NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT AU FONCTIONNEMENT DES FONCTIONNALITÉS ET DES DONNÉES, À LEUR QUALITÉ MARCHANDE OU À LEUR CARACTÈRE ADÉQUAT POUR UNE FIN PARTICULIÈRE. THOMSON CARSWELL FOURNIT LES FONCTIONNALITÉS, LES

FORMULAIRES ET LES DONNÉES « TEL QUEL » ET NE GARANTIT NULLEMENT QUE LES FONCTIONS, LE FONCTIONNEMENT OU LE CONTENU SERONT, SELON LE CAS, :

- OFFERTS SANS INTERRUPTIONS;
 - EXEMPTS DE CONTENU DIFFAMATOIRE OU CONSTITUANT UNE ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE;
 - IDENTIQUES À LA SOURCE DE PROVENANCE ORIGINALE DES DONNÉES ET DES FONCTIONNALITÉS;
 - EXACTS;
 - COMPLETS;
 - À JOUR; OU
 - EXEMPT DE TOUT VIRUS DE LOGICIEL OU D'UN AUTRE ÉLÉMENT PRÉJUDICABLE.
- 5.2 THOMSON CARSWELL NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE LA PERTE OU DU PRÉJUDICE SUBI, EN TOUT OU EN PARTIE, EN RAISON OU PAR SUITE DE SES ACTES OU OMISSIONS NÉGLIGENTES COMMIS DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE, LA COMPILATION, LA COLLECTE, L'INTERPRÉTATION, LA COMMUNICATION OU LA TRANSMISSION DES DONNÉES.
- 5.3 THOMSON CARSWELL NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX QUE POURRAIT RÉCLAMER L'ABONNÉ OU QU'UN TIERS POURRAIT RÉCLAMER DE L'ABONNÉ, NOTAMMENT, MAIS NON LIMITATIVEMENT, DES DOMMAGES-INTÉRÊTS AU TITRE DE LA PERTE DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS OU DE LA NON-RÉALISATION DES ÉCONOMIES ESCOMPTÉES, MÊME DÉRIVÉES.
- 5.4 MALGRÉ TOUTE DISPOSITION À L'EFFET CONTRAIRE PRÉVUE DANS LA PRÉSENTE CONVENTION OU DANS TOUTE LOI OU RÉGLE DE DROIT, ET SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 5.3, LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE DE THOMSON CARSWELL RELATIVEMENT À TOUTES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT OU SE RAPPORTANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À LA PRÉSENTE CONVENTION ET SES ANNEXES, INCLUANT NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT OU SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE LICENCE, À L'UTILISATION OU AU MAUVAIS FONCTIONNEMENT DES FONCTIONNALITÉS ET (OU) DES DONNÉES, NE POURRONT EN AUCUN CAS EXCÉDER LE TOTAL DES DROITS QUE L'ABONNÉ A PAYÉS À THOMSON CARSWELL POUR OBTENIR L'ACCÈS AUX SERVICES EN LIGNE DE THOMSON CARSWELL AUX TERMES DE LA PRÉSENTE CONVENTION. IL EST ENTENDU QUE LA MENTION DE « THOMSON CARSWELL » AU PRÉSENT ARTICLE 5 INCLUT TOUS LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE THOMSON CARSWELL, TOUS SES FOURNISSEURS DE FONCTIONNALITÉS ET (OU) DE DONNÉES QUI CONSTITUENT DES TIERS ET TOUS LES FOURNISSEURS DE PASSERELLES QUI OFFRENT À L'ABONNÉ UN ACCÈS AUX DONNÉES PAR L'ENTREMISE DE THOMSON CARSWELL.
- 5.5 THOMSON CARSWELL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES COLLABORATEURS ET (OU) SES FOURNISSEURS NE SONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS L'ABONNÉ ET (OU) TOUTE AUTRE PARTIE DE TOUTE(S) RÉCLAMATION(S) CONCERNANT DE QUELLE QUE FAÇON QUE CE SOIT TOUTE INCAPACITÉ OU TOUT DÉFAUT DE L'ABONNÉ ET (OU) DE L'UTILISATEUR DE TRAVAILLER DE MANIÈRE ADÉQUATE OU COMPLÈTE MÊME SI L'ABONNÉ OU L'UTILISATEUR A ÉTÉ ASSISTÉ DE THOMSON CARSWELL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES COLLABORATEURS ET (OU) TOUTE AUTRE PARTIE, OU TOUTE DÉCISION OU ACTION PRISE PAR L'ABONNÉ ET (OU) L'UTILISATEUR EN SE FIANÇANT À DES DONNÉES OU DES FONCTIONNALITÉS.
- 5.6 L'ABONNÉ RECONNAÎT QUE LA FOURNITURE DE DONNÉES ET DE FONCTIONNALITÉS PEUT DONNER LIEU À CERTAINES ERREURS HUMAINES OU DUES À LA MACHINE, CERTAINS DÉLAIS, INTERRUPTIONS ET PERTES, INCLUANT LA PERTE DE DONNÉES OU DES DOMMAGES CAUSÉS À UN MÉDIA PAR INADVERTANCE.
- 5.7 LES FONCTIONNALITÉS ET LES DONNÉES N'ONT PAS NÉCESSAIREMENT ÉTÉ

ÉLABORÉES PAR DES DÉTENTEURS D'UNE LICENCE PERMETTANT À CEUX-CI DE PRATIQUER LE DROIT DANS UNE PROVINCE OU UN TERRITOIRE PARTICULIER. LA MISSION DE THOMSON CARSWELL N'EST PAS DE FOURNIR DES CONSEILS JURIDIQUES OU D'AUTRES CONSEILS PROFESSIONNELS, ET THOMSON CARSWELL NE CONSTITUE PAS UN SUBSTITUT À UN AVOCAT. SIL' ABONNÉ A BESOIN DE CONSEILS JURIDIQUES OU D'AUTRES CONSEILS PROFESSIONNELS, IL DOIT RETENIR LES SERVICES D'UN AVOCAT OU D'UN AUTRE PROFESSIONNEL.

5.8 THOMSON CARSWELL NE RATIFIE, N'ENDOSSE, NE GARANTIE, NE CONFIRME OU NE REPRÉSENTE D'AUCUNE FACON L'EXPERTISE OU LA COMPÉTENCE DE N'IMPORTE LAQUELLE DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS MENTIONNÉES DANS CHACUN DE SES RÉPERTOIRES.

6. Mot de passe

- 6.1 Si l'Abonné perd ou se fait voler son mot de passe, il doit aussitôt en aviser Thomson Carswell par téléphone, et lui confirmer cet avis par écrit. Sur réception de l'avis de l'Abonné, Thomson Carswell doit prendre toutes les mesures nécessaires pour annuler le mot de passe aussi rapidement que possible dans les circonstances. Il est entendu que tous les frais engagés à l'aide de ce mot de passe avant son annulation par Thomson Carswell sont à la charge de l'Abonné. Thomson Carswell se réserve le droit de modifier les mots de passe de l'Abonné en tout temps, à condition d'en aviser l'Abonné.
- 6.2 Les mots de passe sont octroyés à l'Abonné et ne peuvent être partagés avec les affiliées de l'Abonné ou toute autre partie. Les formulaires téléchargés par les utilisateurs chez l'Abonné ne peuvent être partagés avec les affiliées de l'Abonné ou toute autre partie.

7. Divulgaration de renseignements

7.1 Abonnés souscrivant par l'entremise d'un établissement d'enseignement

Par les présentes, l'Abonné autorise la divulgation, à Thomson Carswell, des renseignements se rapportant à la présente licence, notamment son nom, son adresse géographique et son adresse de courriel, son statut d'étudiant, de membre du corps professoral ou de bibliothécaire, son programme d'études et l'année prévue d'obtention de son diplôme. Il est entendu que la présente autorisation emporte toute autorisation qui est exigée aux termes de toute loi relative à la protection des renseignements personnels ou de la vie privée en vigueur n'importe où au Canada. Thomson Carswell s'engage à utiliser les renseignements recueillis en vertu du présent article uniquement à des fins directement reliées à la présente licence.

7.2 Autres Abonnés

Par les présentes, l'Abonné autorise et certifie qu'il a la capacité légale de donner cette autorisation, la divulgation, à Thomson Carswell, de renseignements le concernant et concernant les utilisateurs, se rapportant à la présente licence, et notamment :

- le nom de l'Abonné, son adresse géographique et son adresse de courriel; et
- le nom, l'adresse de courriel et les champs d'exercice du droit de chacune des personnes

qui sont des utilisateurs des Fonctionnalités et des Données en vertu de la présente licence. Il est entendu que la présente autorisation emporte toute autorisation qui est exigée aux termes de toute loi relative à la protection des renseignements personnels ou de la vie privée en vigueur n'importe où au Canada. Thomson Carswell s'engage à utiliser les renseignements recueillis en vertu du présent article uniquement à des fins directement reliées à la présente licence.

8. Loi applicable

La présente convention et son interprétation son assujettis aux lois applicables de la province de l'Ontario et du Canada.

9. Effet de la présente convention

La présente convention (incluant toutes les annexes et Conditions supplémentaires, tant présentes que futures) contient l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties aux présentes relativement à l'objet de cette convention et a préséance sur toutes autres ententes ou conventions antérieures, tant orales qu'écrites, se rapportant à cet objet. Sous réserve du droit de résiliation de l'Abonné qui est prévu à l'article 4, Thomson Carswell peut, en tout temps, modifier les conditions de la présente convention en donnant à l'Abonné un avis écrit ou en ligne des Conditions supplémentaires, au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur. Toute autre modification devra être constatée dans un document signé par Thomson Carswell et l'Abonné. Si une partie quelconque de la présente convention est déclarée nulle, invalide, non exécutoire ou illégale par un tribunal, le jugement ainsi rendu n'aura aucune incidence sur la validité et le caractère contraignant de ses autres dispositions. Le fait pour une partie de ne pas exiger l'exécution d'une disposition quelconque de la présente convention ne constitue pas et ne doit pas s'interpréter comme une renonciation à l'application de cette disposition ou au droit d'exiger l'exécution de l'obligation qui y est stipulée. Les titres et les sous-titres figurant dans la présente convention y ont été insérés pour fins de commodité seulement et ne font pas partie de la convention.

10. Force Majeure

L'exécution des obligations de Thomson Carswell aux termes de la présente convention peut être interrompue ou retardée par des causes qui échappent à son contrôle raisonnable, notamment en raison ou par suite de cas fortuits, de mesures adoptées par les gouvernements ou les autorités gouvernementales, de la guerre et autres hostilités, du terrorisme, de la désobéissance civile, des éléments naturels, du feu, d'explosions, de pannes d'alimentation électrique, de bris d'équipement, de conflits du travail, d'incapacité d'obtenir les fournitures essentielles et d'incapacité d'un système ou d'un logiciel informatique de calculer correctement les dates.

11. Avis

À moins qu'une disposition de la présente convention n'en dispose autrement, tout avis donné par une partie aux présentes à une autre doit être consigné par écrit (ou par courriel) transmis à l'adresse de son destinataire indiquée ci-dessous, à savoir :

- À Thomson Carswell : au One Corporate Plaza (à l'attention du Service des relations-

clients/Customer Relations), 2075, Kennedy Road, Toronto, Ontario, M1T 3V4 ou à customerrelations@ThomsonCarswell.com.

- À l'Abonné : à l'adresse, géographique ou électronique, la plus récente figurant dans les dossiers de Thomson Carswell, ou en ligne.

Un avis est réputé avoir été reçu par son destinataire le troisième jour ouvrable suivant la date de sa mise à la poste ou le jour ouvrable suivant celui de son envoi par courriel ou par messenger. En outre, tout avis affiché en ligne par Thomson Carswell ou un concédant de licence de Thomson Carswell sera réputé avoir été reçu par l'Abonné le jour ouvrable suivant celui où il a été affiché en ligne pour la première fois.

12. Arbitrage

12.1 Toute demande, litige ou différend (qu'il soit fondé sur la responsabilité contractuelle ou délictuelle, qu'il s'appuie sur une loi, un règlement ou tout autre fondement et qu'il porte sur un droit antérieur, actuel ou futur) découlant ou se rapportant :

- à la présente convention;
- aux Fonctionnalités ou aux Données;
- à des énoncés, annonces publicitaires ou promotions, qu'ils aient été fait verbalement ou par écrit, concernant la présente convention, les Fonctionnalités ou les Données; ou
- aux relations juridiques découlant de la présente convention (incluant les relations avec des tiers non signataires de la présente convention) (collectivement appelés la « **Demande** ») devront être soumis et réglés par voie d'arbitrage (à l'exclusion des tribunaux). De plus, l'Abonné renonce, par les présentes, à son droit d'initier ou de se joindre à quelque recours collectif que ce soit contre Thomson Carswell en relation avec la Demande et s'engage, le cas échéant, à s'exclure de tout recours collectif contre Thomson Carswell.

12.2 Si l'Abonné entend faire valoir une Demande, il devra transmettre un avis écrit d'arbitrage à Thomson Carswell, à l'adresse de celle-ci qui est indiquée à l'article 11. De la même façon, si Thomson Carswell désire faire valoir une Demande, elle devra transmettre un avis écrit d'arbitrage à l'Abonné, à l'adresse de celui-ci qui est indiquée à l'article 11. L'instance et les règles de la procédure arbitrales seront déterminées d'un commun accord par l'Abonné et Thomson Carswell à défaut de quoi, la Demande sera soumise à un arbitre unique et sera assujettie à la législation et aux règles de la province de l'Ontario applicables à l'arbitrage en matière commerciale qui seront en vigueur à la date de l'avis d'arbitrage.

13. Langue

À la demande des parties, la langue officielle de la présente convention ainsi que toutes communications et tous documents s'y rapportant est la langue anglaise, et la version anglaise est celle qui régit toute interprétation de la présente convention. At the request of the parties, the official language of this Agreement and all communications and documents relating hereto is the English language, and the English-language version shall govern all interpretation of the Agreement.

